

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu sa troisième session ordinaire de l'année ce jour, lundi 26 septembre 2022 à Yaoundé (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette session, le CPM a examiné l'évolution récente de la conjoncture économique, ainsi que les perspectives macroéconomiques mises à jour tant au niveau international que sous-régional.

Au titre de l'environnement économique international, le CPM a pris note du ralentissement de l'économie mondiale au deuxième trimestre 2022, pour la première fois depuis 2020, dans un contexte d'inflation toujours élevée et de resserrement généralisé des politiques monétaires dans le monde. L'économie mondiale continue de pâtir des effets néfastes de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, en plus du ralentissement plus prononcé que prévu de l'économie chinoise. En conséquence, le Fonds Monétaire International (FMI), dans la mise à jour de ses prévisions de juillet 2022, anticipe un taux de croissance de l'économie mondiale de 3,2 % en 2022, 2,9 % en 2023, après 6,1 % en 2021.

Au plan sous-régional, le rebond des activités économiques se poursuit en 2022, en relation principalement avec le dynamisme de tous les secteurs d'activités et l'évolution favorable des termes de l'échange de la CEMAC. En particulier, les prévisions mises à jour portent sur : i) un taux de croissance du PIB réel de 3,2 % contre 1,5 % en 2021, soutenu principalement par la croissance du secteur pétrolier (+1,9 % en 2022, contre -8,2 % un an plus tôt), ii) un redressement du solde budgétaire, base engagements, dons compris, qui deviendrait excédentaire à 0,5 % du PIB en 2022, après -1,6 % du PIB en 2021, et iii) une amélioration du solde du compte courant qui passerait de -0,7 % du PIB en 2021 à 5,3 % du PIB en 2022. Sur le plan financier, le CPM constate une consolidation des réserves brutes du système bancaire, une diminution relative des créances en souffrance et un dynamisme des marchés interbancaire et des titres publics. Sur le plan monétaire, la masse monétaire augmenterait de 15,4 % tandis que les avoirs extérieurs nets progresseraient fortement de 78,4 %, le taux de couverture extérieure de la monnaie passerait de 64,0 % en 2021 à 81,5 % en 2022 et les réserves de change progresseraient à environ 4,0 mois d'importations de biens et services à fin décembre 2022, contre 3,7 mois en 2021. Ainsi, la situation de la Sous-région devrait se redresser progressivement avec la hausse des réserves de change et celle des avoirs extérieurs nets, associée à une hausse anticipée du taux de couverture extérieure de la monnaie.

Cependant, la balance des risques de la CEMAC demeure globalement orientée à la hausse en raison de la persistance d'une inflation supérieure au seuil communautaire de 3 %. En effet, après 1,6 % en 2021, le taux d'inflation est projeté à 4,2 % en moyenne annuelle en

septembre 2022, avant de se hisser à 5,2 % en décembre 2022 et d'atteindre un pic de 5,7 % en mars 2023. Il ne se replierait qu'à partir du deuxième trimestre 2023 pour redescendre à 3,5 % en décembre 2023. L'accélération plus forte que prévue des tensions inflationnistes est en lien avec la flambée des prix alimentaires mondiaux, la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain et les perturbations des circuits d'approvisionnements internationaux.

Dans la CEMAC, l'augmentation des prix a été tempérée à court terme par des mesures de soutien budgétaire, notamment le subventionnement des produits pétroliers à la pompe et le gel des prix des biens de première nécessité, ainsi que par le resserrement de la politique monétaire. Le CPM continue de suivre avec attention l'évolution de l'inflation, des réserves de change et des perspectives économiques. Il adaptera en conséquence la politique monétaire.

Ainsi, le CPM a décidé de :

- Relever de 50 points de base :
 - ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 4,00 % à 4,50 % ; et
 - ✓ le Taux de la facilité de prêt marginal de 5,75 % à 6,25 %.
- Maintenir inchangés :
 - ✓ le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ;
 - ✓ les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme.

Enfin, le CPM a resserré les conditions d'éligibilité au refinancement de la BEAC des créances privées à court terme, en cohérence avec l'orientation de la politique monétaire de la Banque Centrale. /-

Fait à Yaoundé, le 26 septembre 2022

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI